

# L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 12 FEVRIER, 1831 N<sup>o</sup>. 6.

## HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Si le conseil législatif de Québec fut obligé d'obtempérer à la volonté royale et nationale, dans la passation de l'acte d'*habeas corpus*, il crut pouvoir s'opposer, par le vote de sa majorité, aux changemens demandés dans la constitution politique par les requêtes transmises en Angleterre, l'année précédente. Le droit de faire des représentations, ou d'adresser des requêtes au roi et au parlement, appartenait sans doute aux conseillers comme aux autres habitans de la province ; mais ils ne le pouvaient faire qu'individuellement, et ils allèrent trop loin, s'ils prétendirent pouvoir exprimer, dans une adresse, ou une requête, les sentimens de la généralité de leurs compatriotes. En effet, "le corps législatif de la province de Québec, comme le dit M. Ducalvet, n'était lié d'aucune relation avec le corps de ses concitoyens ; il était isolé et concentré en lui-même ; il ne représentait que ses propres membres, et s'il se fût avisé de prétendre parler au nom de la généralité, ç'aurait été un téméraire, un usurpateur des droits publics, auquel on aurait été autorisé à donner solennellement le démenti. N'ayant point été élus par les suffrages de la province, n'ayant pas même recueilli les suffrages respectifs de leurs concitoyens, comment les conseillers auraient-ils été investis du droit de se proclamer leurs représentans ? Quelque vœu, quelque opinion qu'énonçât la majorité du conseil législatif, ce ne pouvait être que le vœu, ou l'opinion de quelques particuliers." \*

Quoiqu'il en soit, à la fin du même mois d'Avril 1784, M. de St. Luc laissa, sur la table du conseil, la lettre suivante, adressée au président.

"Comme des personnes signèrent, et firent signer, l'automne

\* « Sous la forme actuelle de notre gouvernement provincial, dit le même écrivain, le ministère d'Angleterre est destitué de tout point fixé, de tout gage analogue pour en être assuré ; aussi erre-t-il à l'aventure dans les vagues ténèbres de l'incertitude et de l'erreur. »